

La lettre de Jouy Environnement et Patrimoine

Janvier 2010

JEP VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2010

De l'OIN au Grand Paris : Une loi d'exception !

Comme nous l'exprimions déjà dans nos derniers bulletins, nos craintes se trouvent confirmées après l'adoption du projet de loi par les députés dans le cadre d'une procédure d'urgence le 1er décembre 2009 (299 voix pour et 216 contre).

Reste maintenant le vote des sénateurs, prévu dans les prochaines semaines.

Cette volonté d'avancer à « marche forcée » et de lancer avant la fin de la concertation et du débat public des projets et en particulier celui qui concerne notre environnement immédiat, à savoir le plateau de Saclay, est inacceptable.

La loi votée ne respecte toujours pas d'une part le Schéma Directeur Régional de l'Ile de France (SDRIF) et d'autre part les exigences des élus locaux et des associations de défense de l'environnement.

Il s'agit de fait et en l'état d'un projet de loi d'exception, pourquoi ?

La création de la Société du Grand Paris prévue en juillet va assumer de fait diverses responsabilités et prérogatives dévolues par les lois de décentralisation aux élus locaux, aux collectivités locales et territoriales.

Cette loi a pour principal objectif de créer une double boucle de métro automatique de 130 km de long autour de Paris avec "une quarantaine de gares" reliant les aéroports internationaux, les gares TGV et une dizaine de pôles de développement économique.

Le tracé et les emplacements des gares seront définitivement fixés en juin 2011 et les travaux doivent démarrer fin 2013.

Une gare sur le plateau de Saclay avec une réserve foncière à des fins d'urbanisation de 1,5 km autour, c'est la fin programmée de l'agriculture de proximité, la remise en cause de fait des 2300 ha de terre agricole, seuil critique en dessous duquel l'agriculture n'est plus viable.

A défaut d'étude d'impact, autre que l'affirmation que les pôles de développement économiques vont générer des centaines de milliers d'emplois, reste le fantasme de vouloir créer une "Silicon Valley" à la française sur le plateau rebaptisé plus modestement «Cluster Cité» qui regroupera à terme 23 établissements d'enseignements et de recherche.

Lors de ses Voeux au monde de l'éducation et de la recherche le lundi 11 janvier 2010, le Président de la République a déclaré « Je suis heureux de le rappeler ici, à Saclay ... », « ...où nous allons faire ... » « ...du plateau de Saclay un campus de rang mondial, à la hauteur de nos ambitions pour le Grand Paris. Ce sera possible grâce au grand emprunt puisque nous allons consacrer, ici, directement un milliard d'euros à l'opération du plateau de Saclay, sans compter les 850 millions de l'opération campus. Près de 2 milliards d'euros investis ici pour que ce rêve devienne une réalité ».

Formulons en ce début d'année le vœu que le Sénat puisse jouer pleinement son rôle de représentant des intérêts des collectivités locales et que la campagne des prochaines élections régionales obligera tous les leaders à expliciter, auprès des populations concernées, leurs positions respectives.

Daniel Vermeire

Les hélicoptères

Depuis trop longtemps, les habitants de Jouy et des environs subissent des nuisances sonores. Un conseil national du bruit a été créé. Son travail est d'identifier les nuisances sonores des hélicoptères civils et de proposer une réglementation.

Qui s'occupe des personnes qui subissent les agressions sonores des hélicoptères militaires? On parle aussi de densité de population, est-ce parce qu'il y a moins de personnes au km² que l'on peut agresser celles-ci en toute impunité?

Des réunions d'information ont été organisées par le commandant de la Base 107.

Des élus accompagnés d'habitants concernés écoutent les promesses, mais constatent, de fait, à posteriori, que rien de significatif ne se passe pour supprimer les nuisances.

Le représentant de la Préfète reçoit également des élus et des représentants d'associations de riverains : la préfète propose la tenue d'une réunion au commandant de la base pour élaborer une charte avec des objectifs!

Pendant ce temps les « Puma » empruntent toujours l'axe de la piste et passent à la verticale de la rue Chagnot aux Metz. S'ajoute au dessus de la commune d'autres nuisances liées au passage des avions qui utilisent l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Face à toutes ces agressions liées aux nuisances sonores qu'il faut combattre, que faut-il faire? Le Commandant de la base et la Préfète veulent-ils nous endormir ?

Seul le transfert des hélicoptères et des vols d'entraînement en dehors des zones urbanisées apportera une réponse satisfaisante.

Pour renforcer son action et la rendre plus efficace Jouy Environnement et Patrimoine a choisi de s'allier avec les Associations de Protection de l'Environnement des communes voisines : l'A.S.E.S. (Association de Sauvegarde de l'Environnement de Saclay), STOP HELICOS de Vélizy, les A.V.B.(Amis de la Vallée de la Bièvre).

JEP a adhéré à l'UFCNA (Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs). Une personne au sein de cette Union coordonne les actions menées sur les nuisances sonores engendrées par les hélicoptères militaires.

Il nous faudra, si les auteurs des nuisances continuent à vouloir ignorer les protestations de la population, aller manifester pour faire respecter les mesures imposées aux simples citoyens en matière de nuisances sonores, d'économie d'énergie et qui de plus vont devoir payer la taxe carbone ?

Léone Denneville

Résumé de quelques actions engagées depuis 18 mois **(Source : Commission Nuisances Sonores de Jouy)**

- **Le 20 janvier 2009**, Les autorités de la BA 107 informaient la mairie de Jouy d'une suite favorable donnée pour le couloir au-dessus de l'A86, et non en axe de piste.
- **Le 29 mai 2009**, des membres du groupe de travail relevaient 113 vols dans l'axe de piste sur une période s'échelonnant du 14 février au 7 mai 2009.. Un courrier a donc été envoyé aux autorités de la base demandant le respect des nouvelles consignes.
- **Le 11 décembre 2009**, la préfète des Yvelines répond au courrier du Maire en date du 4 novembre 2009 pour l'informer qu'elle propose au commandant de la base 107 la tenue d'une réunion afin de déterminer les objectifs d'une charte.

Jouy Environnement et Patrimoine (J.E.P.)

Participe activement au travail de la Commission « Nuisances Sonores » créée fin 2008 suite à la réunion du quartier des Metz organisée par la Municipalité.

Cette commission a lancé une pétition (voir texte au verso). JEP incite fortement les personnes qui ne l'ont pas encore signée, à le faire, ainsi que tous les membres majeurs de la famille. Vous manifesterez ainsi votre opposition à la présence des hélicoptères qui survolent les habitations et manoeuvrent au-dessus de nos habitations.

Ces pétitions seront remises à Madame la Préfète des Yvelines, au Préfet de l'Essonne et au Commandant de la Base 107 de Villacoublay.



15 Décembre 2009 - 12h16 - Hélicoptère survolant Jouy (rue Boutillier) photo : Léone Denneville

Adhésion ou Renouvellement d'Adhésion

Nom : Prénom : Profession : Tél. :
Adresse : courriel :
Adhère ou renouvelle mon adhésion à J.E.P. en tant que membre* :

Et verse la cotisation annuelle de : pour l'année 2010

**Chèque à l'ordre de Jouy Environnement et Patrimoine (JEP)
Chez Georges COULLIAIS 10 rue Dallery 78350 Jouy-en-Josas**

*Membre actif :	15 €	Membre bienfaiteur :	38 €	Signature
Couple actif :	27 €	Couple bienfaiteur :	45 €	
Famille active :	38 €	Famille Bienfaitrice :	53 €	

PETITION

POUR LA REDUCTION DES NUISANCES DUES AUX SURVOLS D'HELICOPTERES

Ce que nous voulons :

1. Réduction du nombre de survols quotidiens d'hélicoptères.
2. Forte réduction des entraînements à partir de la base, les faire sur d'autres bases implantées dans des zones moins habitées.
3. Arrivées et décollages par l'A86 et la N.118 et non en passant au dessus des Metz (en axe de piste) ni en coupant au dessus du Val d'Albian-Parc de Diane ou de Bièvres.
4. Maintien d'une altitude de 1500 pieds pour les arrivées, jusqu'à la verticale de la base, montée à 1500 pieds au plus vite pour les décollages.
5. Suppression des attentes en vol au dessus du Val d'Albian ou de Bièvres.
6. Mesures de bruit, avec les indicateurs appropriés, selon la dernière législation en vigueur.

Les points 3, 4, 5 font partie des solutions proposées par le groupe interne à la base (voir document de la base « courrier riverains N°2 »).

Pour y parvenir, nous demandons:

1. La création d'une commission environnement sonore, chargée de l'élaboration et du suivi d'une charte de la qualité de l'environnement sonore, présidée par le préfet.
2. Des réunions périodiques destinées à mettre en place un plan d'actions de réduction des nuisances sonores et les indicateurs de mesure associés.
3. La vérification du respect des actions engagées.
4. Une information régulière du public de l'état d'avancement des actions engagées.

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

**Merci d'envoyer ou de déposer cette pétition avant le 12 février 2010
aux adresses ci-dessous. Nous comptons sur vous**

Les Metz :	chez Michel Courson	33 rue Louis Chagnot	Jouy-en-Josas
	chez Jean Denneville	1 rue du Maréchal	Jouy-en-Josas
Val d'Albian :	chez Jean Pierre Julien	52 route de Bièvres	Jouy-en-Josas
Parc de Diane :	chez Catherine Scoffoni	1 parc de Diane	Jouy-en-Josas
	chez Geneviève Girard	16 parc de Diane	Jouy-en-Josas
Jouy centre :	chez Daniel Vermeire	14 avenue Jean Jaurès	Jouy-en-Josas
	chez Jean Dujon	68 rue du Docteur Kurzenne	Jouy-en-Josas
Au Vallon :	chez Roger Leblanc	6 rue Pierre Brossolette	Jouy-en-Josas
Jouy Environnement et Patrimoine:		33 rue de la Libération	Jouy-en-Josas

<http://www.jouyenvironnementpatrimoine.org/>